

## Conditions générales de vente

### Dénomination de l'organisme de formation

Le Cnam Mayotte, situé au 2 rue de la ZI. Nel à Kaweni (Mamoudzou) est l'un des centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers.

Créé par convention entre l'établissement public et le Conseil départemental, le Cnam Mayotte a vocation à exécuter sur le territoire les trois missions fondamentales de l'établissement public :

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie
- La recherche technologique et l'innovation
- La diffusion de la culture scientifique et technique

#### Son offre de service :

- Rendre accessible l'ensemble de l'offre de formation ouverte à distance du réseau du conservatoire national des arts et des métiers
- L'organisation de formation en présentiel (face à face pédagogique) en réponse à un besoin spécifique d'une collectivité, d'une association ou d'une entreprise (soit formations à la carte, soit cursus complet d'un titre professionnel ou de certificat de compétences – CQP)
- La gestion des dossiers de demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), la validation des études supérieures (VES), la validation des acquis professionnels et personnel (VAPP)
- La contribution au développement sur le territoire de l'offre de formation de l'enseignement supérieure (déploiement et mise en œuvre de cursus qualifiants de niveau Bac+1 à bac+3 en formation continue ou en alternance).

#### Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Cnam Mayotte
- Auditeur, Stagiaire, Apprenant ou Apprenti : toute personne physique qui participe à une formation
- Formation Intra : les formations conçues sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de client
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- Formation collective : toute action de formation commandée et mise en œuvre pour un groupe de clients

### Objet

Les conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies par le Cnam Mayotte. Le fait de passer commande d'une prestation ou de s'inscrire à une action implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions d'achat du Client.

### Devis et certificat de réalisation

Pour chaque action de formation, un devis valable pour une période d'un mois, est adressé au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, signé, tamponné (par l'employeur si prise en charge) et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné au Cnam Mayotte par courriel à l'adresse [may\\_cnam@lecnam.net](mailto:may_cnam@lecnam.net) ou déposé en main propre au service scolarité.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Le Cnam Mayotte, le financeur (AKTO, Entreprise, collectivité, service déconcentré de l'Etat, CNFPT etc) ou le Client.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation est remis à l'auditeur/Stagiaire/Apprenti. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale un exemplaire du certificat de réalisation accompagné de la facture est adressé au financeur.

## Conditions financières et modalités de paiement et règlement

### Financement d'une action de formation

Tous les tarifs fixés par délibération sont indiqués en euros et hors taxe.

- Autofinancement

Le client doit s'acquitter des frais pédagogiques avant d'accéder à l'action en formation.

- Prise en charge par un tiers

Pour toute demande de prise en charge des frais pédagogiques, il appartient à l'auditeur d'effectuer ses démarches avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis à retourner dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par Le Cnam au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas au Cnam au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Cnam se réserve le droit de refuser l'accès à la formation ou de facturer la totalité des frais de formation à l'auditeur en appliquant les tarifs autofinancement. L'auditeur devra alors s'acquitter du montant avant d'intégrer la formation.

### Le règlement

Pour les formations suivies à titre individuel (autofinancement), le règlement doit être joint au dossier d'inscription, le jour de son acceptation par le Client. Ce dernier peut demander une attestation de paiement.

Le règlement de la prestation est à effectuer au comptant et sans escompte avant le démarrage de l'action selon les modalités suivantes :

- Virement bancaire sur le compte de la régie de Cnam Mayotte, IBAN : 0000100001080
- Espèces dans la limite du montant réglementaire fixé au maximum à 1000 euros

Le règlement de la prestation par les entreprises est à effectuer dans les 30 jours ouvrés à partir de la date de la facture émise.

Toute somme non perçue entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'interdiction d'accès dans la salle de formation pour les actions en présentiel, la suspension des codes d'accès à l'espace numérique de la formation.

### L'ajournement ou annulation d'une action de formation

Le Cnam Mayotte se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une session de formation, pour des raisons pédagogiques ou de force majeure, et ce, sans indemnités, en particulier si le seuil minimum de participants à une formation n'est pas atteint ou l'agrément pour un enseignant n'a pas encore été validé, ou a été suspendu. Le Client sera informé par courriel. Les sommes avancées par le Client lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement.

Toute annulation de la commande de la part du Client doit être communiquée par écrit au Cnam Mayotte par courriel à l'adresse [may\\_cnam@lecnam.net](mailto:may_cnam@lecnam.net) suivi de lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dix (10) jours francs après l'inscription. Le Cnam Mayotte remboursera les sommes avancées dans les conditions indiquées dans le contrat.

## Droit de rétractation

Si le Client est une personne physique inscrite à une formation en présentiel, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés qui suivent la date de la signature de la commande exprimée si l'action n'a pas encore démarré.

Si le Client est une entreprise, il dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la date de la signature de la commande si l'action n'a pas encore démarré.

Les sommes versées par le Client à la commande lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement suivant la législation en vigueur définis par le Code de la consommation.

Si la rétractation n'intervient pas dans les délais de rigueur, et dans les conditions fixées *supra* la commande est réputée définitive. Aucun remboursement ne pourra dans ce cas être exigé.

## Modalité de conclusion du contrat

La commande est réputée ferme et définitive par la signature du bon de commande établi à cet effet.

Le client déclare avoir pris connaissance des CGV avant d'avoir procédé à la commande, que la commande ait été effectuée en ligne sur la plateforme dédiée à cet effet ou directement auprès de l'équipe en charge des inscriptions.

Un mail de confirmation est adressé au client ainsi que les codes d'accès à l'espace numérique de formation.

Un contrat de formation est établi et co-signé par la direction et le client.

## Remplacement d'un stagiaire pour une formation collective

En cas de désistement d'un stagiaire à une formation collective (en INTRA) pour des raisons de force majeure, le Client a la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation si ce désistement est signifié au maximum 7 jours après le démarrage de l'action pour une formation qui dure 30 jours et 15 jours maximum pour une formation qui dure au moins 2 mois, sous réserve de l'accord éventuel du financeur (AKTO, CNFPT, Collectivité ou autre). Au-delà du délai fixé, aucun remplacement n'est accepté et le montant de la prestation sera dû dans son intégralité conformément au bon de commande.

## Horaire et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à six heures hebdomadaires maximum. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## Confidentialité et communication

Le Cnam Mayotte, le Client et l'auditeur/Stagiaire/Apprenti s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Le Cnam.

Le Cnam Mayotte s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Le Cnam Mayotte comme client de ses formations. Le Client autorise Le Cnam Mayotte à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle,

entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Utilisation des données personnelles**

Le Cnam Mayotte se réserve le droit :

- 1) de traiter les données à caractères personnels dans son système d'information aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de la prestation de service, et ce pendant toute la durée légale de la conservation des données
- 2) de transmettre des données personnelles aux services compétents, durant toute la durée de la formation afin de bénéficier de financements possibles ; Ces transmissions pourront se faire hors de l'année universitaire en cours, à des fins de contrôle de leurs financements
- 3) de transmettre des données personnelles au CARIF OREF de Mayotte, pour toute la durée de l'année universitaire, à des fins de statistiques
- 4) de transmettre des données personnelles à Pôle Emploi de Mayotte, pendant toute la durée de la formation, en cas de financement de la formation par cet organisme. Ces transmissions pourront se faire à la demande de Pôle Emploi, hors de l'année universitaire en cours, à de fin de contrôle de leurs financeurs
- 5) de transmettre des données personnelles à Akto ou au CNFPT, pendant toute la durée du cursus en cas de prise en charge de la formation par ces organismes. Ces transmissions pourront se faire hors de l'année universitaire en cours, à des fins de contrôle